



L'Association Française des Sclérosés En Plaques (AFSEP), est la plus ancienne des associations de malades qui lutte depuis plus de 50 ans contre la sclérose en plaques (SEP). Personnes atteintes, parents, amis, sympathisants, sont tous réunis dans un même élan de solidarité.

L'AFSEP rassemble toutes les personnes atteintes de SEP et leurs familles, les aide, les informe, les représente et les défend auprès des pouvoirs publics, des organismes publics ou privés et témoigne en leur nom dans les médias.



## LA SCLÉROSE EN PLAQUES, UNE MALADIE DÉGÉNÉRATIVE

La SEP est une maladie inflammatoire et dégénérative du système nerveux central (cerveau et moelle épinière). Elle est la 1ère cause de handicap, chez l'adulte jeune après les accidents de la route.

Plus de 90 000 personnes sont atteintes de SEP en France et 4 000 nouveaux cas sont diagnostiqués chaque année dont 3/4 sont des femmes. Cette maladie atteint l'adulte jeune, elle débute en général entre 20 et 35 ans.

Les troubles peuvent être :  
 moteurs (paralysie transitoire d'un membre, faiblesse musculaire ...), sensitifs (fourmillements, engourdissements ...), visuels (baisse de l'acuité visuelle, flou visuel ...), urinaires, sexuels, cognitifs, troubles de l'équilibre, très grande fatigue ...

## POURQUOI AIDER L'AFSEP

Faire une donation ou un legs à l'AFSEP c'est permettre aux personnes atteintes de sclérose en plaques de mieux vivre au quotidien. Près de 70 % des fonds collectés sont directement consacrés à des missions sociales : écoute, conseil social et juridique, aide financière, formation, financement des actions des délégations départementales.

L'Association est reconnue d'utilité publique depuis 1967.

Les donations et legs en faveur de l'AFSEP bénéficient d'une exonération totale de droits de succession.



Les dons bénéficient également d'importants avantages fiscaux pour le donateur. En effet, vos dons et cotisations (à l'exclusion des abonnements) vous donnent droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66 % de leur montant dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable (au-delà, report sur les cinq années suivantes).

Pour toutes questions, consultez votre notaire. Il vous conseillera utilement et vous aidera à rédiger votre testament en bonne et due forme.

Votre don à l'AFSEP	Réduction d'impôt sur le revenu	Votre dépense réelle
100 €	66 €	34 €
200 €	132 €	68 €
300 €	198 €	102 €
500 €	330 €	170 €
800 €	528 €	272 €

Un reçu fiscal vous sera adressé

## COMMENT AIDER L'AFSEP

### LE LEGS

Vous pouvez décider de léguer par testament tout ou partie de votre patrimoine à l'AFSEP, tout en protégeant les intérêts de vos proches. Vos dispositions testamentaires doivent être rédigées par écrit. Elles sont modifiables à tout moment et ne prendront effet que lors de l'ouverture de votre succession. En l'absence de testament, les biens sont transmis aux héritiers désignés par la loi. Avec l'argent des legs, l'AFSEP agit en finançant l'action des bénévoles sur le terrain, en organisant des groupes de parole, en contribuant à la création de nouvelles structures d'accueil et de soins spécialisées, en proposant des conseils sociaux et juridiques et en informant sur la maladie.



### LA DONATION

La donation est un contrat par lequel le donateur donne, de son vivant, un bien qui lui appartient. Après acceptation du donataire, la donation entraîne le transfert immédiat de la somme ou du bien donné. Elle vous permet ainsi de nous aider dès aujourd'hui.

### L'ASSURANCE-VIE

Vous pouvez désigner l'AFSEP comme bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie en portant directement le nom de l'association sur la liste des bénéficiaires. Soit vous faites bénéficier l'AFSEP de votre assurance-vie de votre vivant, soit la transmission du capital s'effectue à votre décès. C'est un vrai geste de solidarité qui servira directement à soutenir les personnes touchées par la SEP.

- Je souhaite recevoir la documentation complète sur les legs, donations et assurances-vie en faveur de l'Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP)
- Je souhaite être contacté(e) par la responsable des dons et legs de l'AFSEP, Madame Hélène Durrieu. Veuillez me joindre au numéro..... ou par courriel : .....@..... entre .....h..... et .....h.....
- Je veux soutenir dès aujourd'hui les projets en faveur des personnes atteintes de sep, je fais un don de :  
 10€  20€  30€  50€  autre : ..... €  
*Je pourrai déduire de mes impôts 66% de ce montant*

Monsieur  Madame

Nom : .....

Prénom .....

Adresse.....

Code Postal ..... Ville : .....

Tel .....

Courriel : .....@.....

Bulletin à remplir et à renvoyer accompagné de votre chèque à :  
AFSEP, ZAC du Triasis, rue Benjamin Franklin - 31140 LAUNAGUET

Vos dons et cotisations (à l'exclusion des abonnements) vous donnent droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66% de leur montant dans la limite de 20% de votre revenu net imposable (au-delà report sur les 5 années suivantes) ex : Pour un don de 50 € votre réduction d'impôt sera de 33 €. Art. 200 du Code général des impôts. Un reçu fiscal vous sera adressé.  
En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à : AFSEP, ZAC du Triasis, rue Benjamin Franklin - 31140 LAUNAGUET  Je ne souhaite pas recevoir d'informations de l'afsep

## L'AFSEP EST PROCHE DE VOUS

Dans votre département, vous pouvez participer aux réunions et manifestations organisées par le délégué.

Notre revue «Facteur Santé» et nos brochures, notre site internet [www.afsep.fr](http://www.afsep.fr), nos permanences téléphoniques, nos conférences, vous informent régulièrement sur les droits des personnes atteintes de sclérose en plaques, les avancées médicales, les actions des délégations...

Vous souhaitez recevoir de la documentation gratuite sur l'AFSEP, faites nous parvenir demande.

### CONTACT

téléphone :

05 34 55 77 00

fax :

05 61 30 49 73

courrier postal adressé à :

AFSEP

ZAC du Triasis

rue Benjamin Franklin

31140 LAUNAGUET

email :

[afsep@afsep.fr](mailto:afsep@afsep.fr)

[www.afsep.fr](http://www.afsep.fr)

[www.facebook.com/afsep](https://www.facebook.com/afsep)

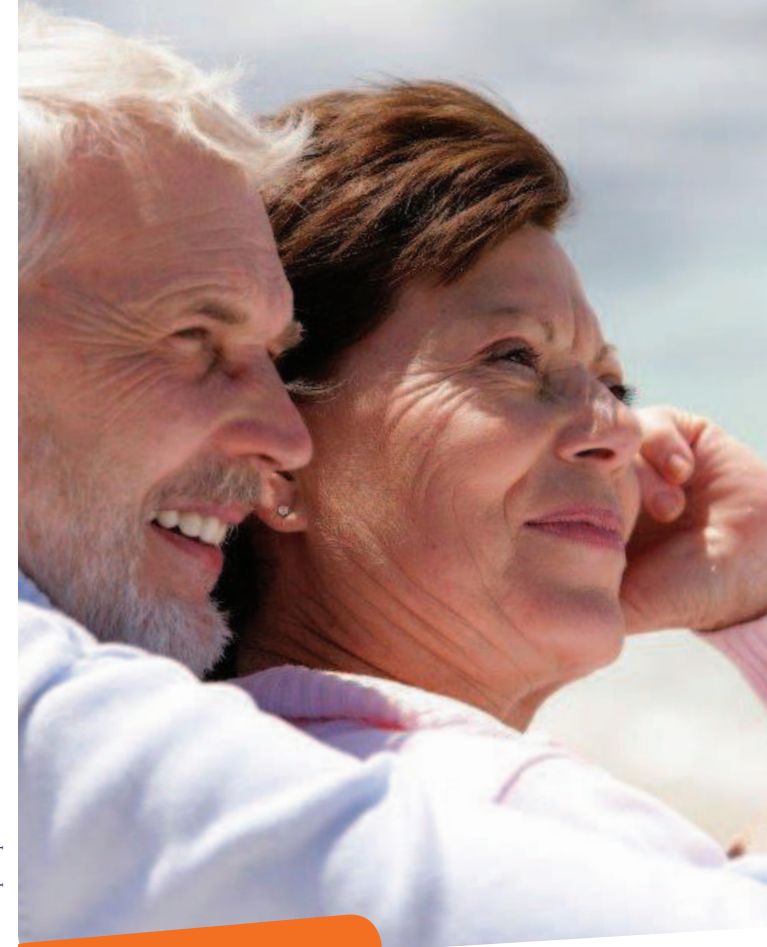
Reconnue d'utilité publique depuis 1967, l'AFSEP affecte l'ensemble de ses ressources à des actions en faveur des personnes atteintes de sclérose en plaques et de leurs proches aidants.

## LEGS, DONATION ET ASSURANCE-VIE

En faveur de l'association française des sclérosés en plaques



Pour mieux vivre avec la Sclérose En Plaques



[www.afsep.fr](http://www.afsep.fr)  
05.34.55.77.00  
reconnue d'utilité publique